



DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2021

Réuni en session ORDINAIRE, à la Salle des fêtes, sous la présidence
de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice, de la commune des
SALLES SUR VERDON

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2021

PRESENTS : Mesdames GUIGUES D. – ROGER-ROBERT C. – ORANGE.A et Messieurs BLAIN M. –
BOVERO S. – FIROUD D. – GUIGUES A. – MURTAS P. – PAULET J. – PERRIER G.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :

ABSENT EXCUSE : Mr BATTAGLINI A. *Murtas P.*

ABSENT :

DEBUT DE SEANCE : 18 h 00

Madame GUIGUES Denise, Maire, préside la séance de ce jour.

Madame GUIGUES Denise demande aux membres du conseil municipal présents de
procéder à l'élection du secrétaire de séance. Les conseillers municipaux présents décident
à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

M. Firoud Damien est désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Madame GUIGUES Denise soumet au conseil municipal le compte rendu de la précédente
séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la réunion du
12 AVRIL 2021.

2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance

Madame GUIGUES Denise rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

- **Délibération pour le transfert de la compétence mobilité à la CCLGV**
- **Délibération d'attribution de subvention à la Pierre Blanche**
- **Délibération de demande de subvention dans le cadre de la DETR toilettes sèches**
- **Délibération de demande de subvention pour le prolongement du trottoir**

GP
FD *RC*
JP. A.G.
JP. A.O. *DG*

**5 & 6 - Délibération de demande de subvention dans le cadre de la DETR toilettes sèches
Délibération de demande de subvention pour le prolongement du trottoir**

Madame le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du Conseil Général du Var et du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2021 concernant les deux projets suivants :

1. Prolongation du trottoir et de l'accotement entrée de Ville (côté lac)

Il est rappelé au conseil municipal qu'un trottoir a été réalisé en 2018 à l'entrée du village côté lac, grâce au financement du produit des amendes de police. Le projet ici présenté a pour objet de prolonger ce trottoir afin d'assurer la sécurité des administrés et des touristes piétons se rendant aux abords du lac (voir plan en annexe 1).

2. Installation de toilettes sèches

Compte tenu de la fréquentation touristique, plusieurs toilettes écologiques ont été installés aux abords du lac, notamment sur les sites de Commandon et Charoup, Les Ruisses et la Vigne d'Aiguines.

Le projet ici présenté porte sur le remplacement d'un toilette, aujourd'hui vétuste, installé au niveau de la plage surveillée de Margaridon (voir plan en annexe 2).

Les aides sollicitées sont réparties selon la programmation 2021 définie ci-dessous :

ORDRE DE PRIORITE	OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION ATTENDUE CONSEIL GENERALVAR	%	SUBVENTION ATTENDUE CONSEIL REGIONAL PACA	%
1	Prolongation de l'aménagement du trottoir et de l'accotement entrée de ville (côté Lac)	48 932,00 €	34 252,40 €	70 %	4 893,20 €	10%
2	Installation de toilettes sèches	42 580,00 €	25 548,00 €	60 %	4 258,00 €	10 %

Il est précisé que pour le projet d'installation de toilettes sèches, une aide financière a déjà été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre des CRTE (contrats de relance et de transition écologique).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la programmation 2021 définie ci-dessus

SOLLICITE auprès des services du Conseil Général du Var et du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur les aides les plus élevées possibles pour les opérations mentionnées dans le tableau ci-dessus

DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution de ces dossiers

GP
JP. A.O. JB.
RC
F.D
D G A G

3 - Délibération pour le transfert de la compétence Mobilité à la CCLGV

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2019/BCLI en date du 22 octobre 2019, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu l'article L 1231-1-1 du Code des transports

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 mars 2021 N° 48-03-2021 approuvant la prise de compétence mobilité au sein de la CCLGV

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon d'exercer la compétence mobilité

CONSIDERANT les termes de la délibération du 23 mars 2021

CONSIDERANT que pour que ce transfert soit effectif, il doit avoir recueilli l'accord du conseil communautaire avant le 31 mars 2021 et des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population avant le 30 juin 2021

CONSIDERANT en outre, la nécessité d'avoir recueilli l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée

CONSIDERANT, que la commune des Salles Sur Verdon se situe dans ce cas au sein de la CCLGV

Madame / M. le Maire expose :

L'exercice de la compétence mobilité sur le territoire, est un point majeur pour le développement de celui-ci. La mobilité est une problématique prégnante sur le territoire, comme le dénote le diagnostic du SCOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par voix pour, voix contre, abstention(s), à l'unanimité des présents :

DECIDE de se prononcer favorablement pour que la CCLGV exerce la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021 sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil souhaite avoir plus d'information que les services réguliers, scolaires et à la demande - donc a pris renseignements pris de hiérarchie au prochain conseil

4 - Délibération d'attribution de subvention à la Pierre Blanche

L'association le Club de la Pierre Blanche propose, dans son courrier du 10 avril 2021, de décorer la commune des Salles sur Verdon pour les fêtes de fin d'année. Elle envisage de montrer comment les fêtes de fin d'année sont vécues sur les cinq continents et propose de réaliser 5 scénettes différentes en bois aggloméré, puis peint et verni dans un optique écologique.

Le Club de la Pierre Blanche sollicite, dans le cadre de ce projet, une subvention de 200 euros auprès de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par voix pour, voix contre, abstention(s), à l'unanimité des présents :

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 euros au Club de La Pierre Blanche pour l'année 2021.

GP



RC

AG

J.P.

A.O.

AB

-Page 2 sur 6

JB

F.D

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Madame GUIGUES Denise lève la séance.

FIN DE SEANCE à 18h30.....

Nom Prénom	Signature - procuration
BATTAGLINI Alain	
BLAIN Michel	
BOVERO Sébastien	
FIROUD Damien	
GUIGES André	
GUIGUES Denise	
MURTAS Philippe	
ORANGE Alina	
PAULET Julien	
PERRIER Gilles	
ROGER-ROBERT Chantal	